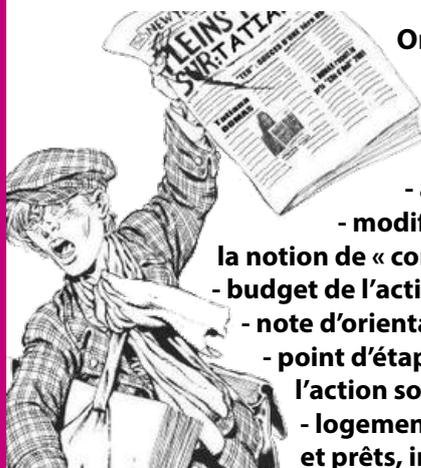


# CNAS du 29 Mars 2019

Compte Rendu



Avril 2019



## Ordre du jour :

- approbation du règlement intérieur ;
- approbation du procès-verbal de la réunion du CNAS du 10 juillet 2018 ;
- agenda de concertation pour 2019 ;
- modification de l'arrêté du 15 janvier 2002 pour insérer la notion de « conseils locaux d'action sociale » ;
- budget de l'action sociale ministérielle pour l'année 2019 ;
- note d'orientation 2019 à l'attention des présidents de CDAS ;
- point d'étape sur le plan d'action relatif aux orientations de l'action sociale ;
- logement : élargissement des conditions d'accès aux aides et prêts, impact de la loi ELAN.

Le Conseil National d'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 29 mars 2019 alors qu'aucune instance de l'action sociale n'avait été réunie depuis plus de 8 mois. Après lecture des déclarations liminaires (lire celle de Solidaires Finances) le Président a indiqué que le contexte général inter-directionnel et ministériel pesait sur les politiques sociales et que la reprise du dialogue social était difficile.

Pour lui, l'action sociale est importante et l'objectif est de faire de la qualité tout en répondant aux besoins. Il a promis la tenue de 3 CNAS en 2019 et de plusieurs groupes de travail ainsi qu'une amélioration dans la rédaction et la transmission des procès verbaux.

Il a également indiqué que la formation des membres des CDAS était bien prévue mais que le Secrétariat Général devait finaliser le module de formation.

### Approbation du règlement intérieur

Sous réserve de l'intégration de modifications de certains articles proposées par les organisations syndicales, le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Toutefois, toutes les fédérations se sont étonnées que le Règlement Intérieur (RI) type des CDAS ne leur ait pas été présenté pour discussion au CNAS alors que ce RI a déjà été présenté dans quelques CDAS et déclaré non amendable. Or, contrairement aux affirmations de certains présidents de CDAS, ces RI peuvent être amendés à condition qu'ils respectent les termes de l'arrêté de 2002, comme par exemple la tenue obligatoire de 3 CDAS par an. L'administration communiquera en ce sens auprès des présidents.e.s.

### Approbation du PV du Cnas du 10 juillet 2018

**Solidaires Finances** a voté contre (voir déclaration liminaire), les autres fédérations se sont abstenues.

### Agenda de concertation

**Solidaires Finances** a souhaité davantage de groupes de travail thématiques. Il y a notamment nécessité qu'un deuxième groupe de travail « restauration » soit programmé après celui du 18 avril, ainsi que la tenue rapide d'un autre concernant le logement afin d'y aborder les conséquences de la loi ELAN.

**Solidaires Finances** a regretté qu'aucun groupes de travail n'était inscrit dans l'agenda sur les conventions triennales d'objectifs et de moyens (COM) entre l'État et les associations (ALPAF, EPAF et AGRAF) alors qu'il y a urgence sur le sujet comme le démontrent les audits. Cette absence illustre-t-elle la façon dont l'administration veut traiter le sujet ?... seule !

Nous avons dénoncé, les suppressions de postes qui ont lieu dans les délégations sans que les organisations syndicales n'en aient aucune visibilité.

En effet, le Secrétariat général ne délivre plus aucune information sur les suppressions de postes à l'action sociale alors qu'il connaît pertinemment les plafonds d'emplois dans tous les secteurs, et ce dès le mois de novembre. **Cette attitude est inacceptable !**

À l'issue de la suspension de séance demandée par l'ensemble des délégations syndicales les Fédérations ont exigé :

- la tenue du groupe de travail restauration sur une journée complète le 18 avril ;
- la programmation d'un groupe de travail sur le logement ;
- un groupe de travail sur la protection sociale complémentaire (PSC) indépendant du comité de suivi ;
- un groupe de travail sur les conventions d'objectifs et de moyens.

## Modification de l'arrêté de 15 janvier 2002

Cet arrêté doit être obligatoirement modifié afin de permettre la création de conseils locaux d'action sociale (CLAS) dans les collectivités d'outre mer.

Le Président indique que deux postes de délégué.e.s viennent d'être créés en Polynésie et en Nouvelle Calédonie.

**Solidaires Finances** fait valoir qu'un bilan de l'action sociale dans les collectivités d'outre mer devait être effectué au CNAS du 16 novembre 2018. Or, celui-ci ne s'est pas tenu c'est pourquoi nous avons demandé que ce point soit inscrit à

## Budget de l'action sociale pour 2019

Le budget pour 2019 s'élève à 115 M€ avant l'application de la réserve (gel) de 5 %.

**Solidaires Finances** souligne que contrairement à ce que veut faire croire le secrétariat général, le budget de l'action sociale est bien en baisse et ne permet aucune action nouvelle. **ALPAF** perçoit une subvention réduite de 1 million, **EPAF** se voit attribuer une subvention réduite d'année en année alors que ses coûts augmentent ( transports, alimentation, fourniture, charges sociales etc.). Concernant cette dernière nous dénonçons le fait que le secrétariat général ose lui demander d'être plus performante alors qu'elle contraint EPAF d'augmenter ses tarifs, freinant ainsi le nombre de départs en vacances et en colonies.

**Solidaires Finances** s'interroge sur l'utilisation des 4 900 000€ repris en 2018 sur la subvention d'ALPAF. Les explications fournies sont plus que confuses et tout à fait incompréhensibles.

Pour toute réponse, le Président indique que la levée de la réserve en cours d'année est toujours possible si le besoin s'en fait sentir... mais **Solidaires Finances** fait part de son scepticisme.

**Pour EPAF, Solidaires Finances** dénonce l'absence de discussion avec les membres de l'assemblée générale représentante des usagers concernant le nouveau schéma de transport mis en place par EPAF.

Nous considérons que ce schéma de transport est une « usine à gaz » et une véritable aberration qui va obliger les enfants à subir des temps de transports très rallongés et les parents à effectuer des centaines de Kms à des horaires décalés pour acheminer leurs enfants dans des points de regroupement considérablement réduits.

Pour le président d'EPAF : les parents n'étaient pas satisfaits du transport pour leurs enfants et EPAF a donc fait réaliser un audit qui a conduit à la mise en place de cette nouvelle cartographie. Les délégué.e.s ont été informé.e.s lors du séminaire des délégué.e.s en novembre.

Le Président, après avoir répondu « *que l'on ne peut pas multiplier les groupes de travail et que la loi ELAN peut par exemple être traitée lors de ce CNAS* », accepte néanmoins de revoir plutôt favorablement la problématique et propose que les groupes de travail demandés soient programmés pour le second semestre 2019.

Il promet de faire le point sur la PSC lors du CNAS de juillet 2019.

A suivre...

l'ordre du jour du présent CNAS... mais l'administration à fait la sourde oreille ....

**Solidaires Finances** réclame impérativement que l'action sociale dans les départements et collectivités d'outre mer soit mise à l'ordre du jour du prochain CNAS.

Toutes les organisations syndicales se sont prononcées pour la modification de l'arrêté de 2002 en faveur des CLAS.

Les parents seront indemnisés forfaitairement par EPAF pour les frais occasionnés pour conduire les enfants aux points de regroupements.

Pour **Solidaires Finances** ce schéma de transport n'est pas du tout satisfaisant. Dès lors que les conclusions de cet audit n'étaient pas connues, comment EPAF pouvait-elle informer les délégué.e.s lors du séminaire ? D'ailleurs, les représentant.e.s des personnels n'ont toujours pas eu connaissance des conclusions de cet audit ce qui n'est pas sans poser question sur la qualité du dialogue social pratiqué par EPAF et sur la gouvernance.

**Solidaires Finances** s'étonne du choix du prestataire pour réaliser l'audit : nous avons découvert avec stupeur qu'il s'agissait d'une entreprise spécialisée dans le fret et qui n'a aucune expérience dans le transport de personnes et encore moins des enfants !! sauf à considérer que....

Certes, elle sait acheminer des colis mais jusqu'à preuve du contraire des enfants ne sont pas des colis (espérons qu'ils ne seront jamais considérés comme tels) or la proposition faite est celle d'un schéma de transport pour des colis !! EPAF n'a su que répondre et a fait preuve de confusion.

Pour **Solidaires Finances** la cartographie doit être entièrement revue et les organisations syndicales doivent y être associées.

Le dossier Restauration sera revu plus en détail lors du groupe de travail consacré à ce sujet le 18 avril prochain. Néanmoins, des précisions ont été apportées concernant deux restaurants :

- le restaurant de REUILLY (Paris) fera l'objet d'une rénovation totale et sera fermé un an pour travaux. Le montant des travaux dépasse 3 millions et sera en partie financé par les réserves financières d'AGRAF.
- Le cas du restaurant St Sulpice a été abordé car les locaux sont dans un état préoccupant et si rien n'est fait rapidement, il devra fermer.

Rien n'est arrêté mais les sommes à engager sont importantes et il y aura un cofinancement SG/DGFIP.

**Solidaires Finances** constate et s'interroge sur le très faible montant des investissements immobiliers pour la restauration (200 000 €) dans le budget.

La DGFIP répond qu'elle procède actuellement au recensement des projets afin d'évaluer le volume des rénovations à effectuer.

**Concernant la petite enfance**, il est prévu de réserver 30 places de crèches supplémentaires grâce aux renouvellements des marchés publics qui permettront de baisser les coûts. **Solidaires Finances** observe que les besoins sont tout aussi importants en province où proportionnellement le nombre de places proposé est moindre.



Un recensement des besoins s'avère nécessaire.

Pour **Solidaires Finances** 30 places supplémentaires de crèches ne résoudre pas les difficultés auxquelles sont confrontés les parents.

Sur le CESU 6/12 ans, le secrétariat général indique qu'un nouveau marché a été passé avec le groupe UP et les coupures de chèques pourront être plus petites donc plus faciles à utiliser.

Pour les mairies qui n'acceptent pas les CESU, le problème semble insoluble mais le Secrétariat Général va faire intervenir le groupe UP.

**Solidaires Finances** souhaite davantage de transparence sur les sommes allouées aux associations telles que ATSCAF, la coopérative, le centre sportif des finances etc. et propose que ces associations viennent rendre compte au CNAS de leur activité.

Cette proposition est retenue par le Président

## Note d'orientation 2019

Les fédérations ont déploré que la note ne fait aucunement allusion à la **restauration collective** qui est pourtant un sujet essentiel de l'action sociale. Sujet qui touche au quotidien des personnels alors que les fermetures de petits restaurants se multiplient. **Solidaires Finances** demande que soit bien précisé que les délégué.e.s d'action sociale doivent s'impliquer dans la restauration collective et aider les présidents d'associations, et que l'administration leur en donne les moyens.

Pour les **actions en lien avec la MGEFI**, il y a nécessité de rappeler aux directions tant nationales que locales que des autorisations d'absence doivent être données aux agents.

Pour les **chèques cadeaux**, les frais d'envoi de 8 à 10 € sont prohibitifs, la Corse est exclue. Le Secrétariat Général n'a pas souhaité dénoncer le marché en cours d'année mais a bien identifié toutes les difficultés rencontrées.

Le prestataire Edenred a promis de réorganiser ses services mais si les mêmes difficultés sont rencontrées en 2019, il y aura rupture de contrat de la part du Secrétariat Général.

Affaires à suivre...

## Plan d'action relatif aux orientations de l'action sociale

Le Secrétariat Général a indiqué que les trois axes de travail de 2018 vont permettre de discuter de propositions pour 2020 à savoir :

- l'amélioration des prestations (restauration, logement avec les modifications de conditions d'accès aux aides et prêts, le tourisme social) ;
- la gouvernance du système d'action sociale ;
- meilleure articulation national/local avec un portail internet.

Pour **Solidaires Finances** des audits sont en cours tant sur EPAF, ses résidences, que sur AGRAF et les délégations d'action sociale.

Il est urgent d'une part d'auditionner les Fédérations dans ce cadre et d'autre part de leur communiquer les rapports d'audit.

Nous avons bien compris que le Secrétariat général ne souhaite qu'un seul opérateur aux MEFs en lieu et place des 3 associations EPAF, ALPAF et AGRAF et que l'administration voudrait se débarrasser de quelques résidences mises à disposition d'EPAF.

Les audits sont bien orientés dans ce sens alors qu'en fait les difficultés rencontrées à l'action sociale ont de multiples origines extérieures à celles que les audits voudraient mettre en avant. **Solidaires Finances** sera très vigilante sur les futures orientations de l'action sociale.



## Loi ELAN

Le Secrétariat Général présente les conséquences de la loi ELAN (loi du 23 novembre 2018).

Le ministère consacre 10 millions par an à la réservation de logements.

La loi ELAN a pour objectif de faciliter la rotation de logements sociaux en passant à une gestion « en flux » et non plus en stock, sauf pour les logements du ministère de la défense et de la sécurité intérieure. Plusieurs questions se posent :

- Cette dérogation s'applique t-elle pour les douaniers ?
- Quelle zone géographique ?
- Quelles conséquences pour le parc ALPAF ?
- Quelle stratégie peut-on mettre en place ?

Ces interrogations ont été posées par un courrier de la secrétaire générale en date du 13 février au Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et Paysages (DHUP). Les différents interlocuteurs (ALPAF, bailleurs sociaux...) ont été reçus par la DHUP.

ALPAF précise que personne ne sait comment sera appliquée cette loi et se pose la question sur la gestion du flux. Dans l'attente des décrets d'application sur les réservations de logements, tout est bloqué car toute convention faite sur du stock est nulle.

L'impossibilité à connaître la localisation des logements comme actuellement aura pour conséquence des investissements ALPAF moindres.

## Questions diverses

► Plusieurs délégations (Bouches du Rhône, Finistère, Marne, Nord, Oise, Savoie...) sont actuellement confrontées à des problèmes d'effectifs et en conséquence à des difficultés de gestion et d'animation.

**Solidaires Finances** dénonce l'absence de transparence sur les suppressions d'emploi à l'action sociale alors qu'un comité technique de centrale a eu lieu fin 2018 avec les plafonds d'emploi bien identifiés.

Le Président a reconnu les faits et promet d'apporter toutes informations sur ce sujet au groupe de travail du mois de juin.

► L'équipement des coins repas relève désormais des CAL. Faire appel à l'UGAP pour ces équipements a un coût prohibitif, par exemple un micro-ondes est 3 fois plus cher que dans le commerce. Le recours à l'UGAP est il obligatoire ?

**l'Action sociale  
n'est pas un luxe  
c'est  
une nécessité !**

Pour **Solidaires Finances**, cette loi s'avère être un véritable recul pour les agents des Finances.



ALPAF réserve des logements parfaitement identifiés en faisant attention à leur localisation et à leur structure (F1, F2 etc..).

Avec la Loi ELAN, si une réservation auprès d'un bailleur signifie désormais avoir un logement n'importe où dans le parc du bailleur quel que soit l'endroit (en Ile de France) autant dire que le droit de réservation n'aura plus aucun sens.

**Solidaires Finances** a reproché au Secrétariat général de n'avoir pas anticipé sur cette loi au moment des discussions de la loi, le Secrétariat Général a attendu le vote largement dépassé de la loi pour intervenir alors que le ministère représente un grand réservoir avec 10 000 logements en Île de France.

Pour **Solidaires Finances** le Secrétariat Général témoigne pour le moins d'une certaine légèreté dans le traitement de ce dossier voire d'une indifférence coupable alors que chaque année ALPAF et la Masse des Douanes doivent loger près de 1 500 agents nouvellement recrutés.

Le secrétariat général indique que les délégué.e.s peuvent obtenir des cartes d'achat avec des fournisseurs pré-enregistrés sans passer par l'UGAP.

► Les fédérations ont appris en séance qu'une nouvelle fiche relative au titre restaurant remplaçant la circulaire de 1995 avait été distribuée aux délégué.e.s sans information ni transmission aux organisations syndicales.

► De même une fiche concernant les coins repas est en cours d'élaboration.

**Solidaires Finances** a réclamé la transmission de tous ces documents.

## Les représentants Solidaires Finances à ce CNAS

Benoîte MAHIEU  
Ludovic PIOTON  
Anne BOUTET  
Roland GIRERD  
Patricia BERNAUD  
Jean-Etienne CORALLINI  
Eliane LECONTE  
Patrick DUHEM  
Anna KAWSNIAK-PERRAULT  
Christine BORG  
Baptiste ALAGUILLAUME